

Conseil social et économique (CSE) : une réforme à maîtriser

Les ordonnances sont parues au Journal officiel du 23 septembre 2017.

L'UNSA a décidé d'organiser des réunions d'informations pour nos élus qui vont être touchés à de multiples niveaux dans leurs prérogatives par cette révolution culturelle.

En effet, de nombreuses négociations vont commencer dès cette année ou début 2018. Il convient donc d'être bien armé pour comprendre la complexité des nouveaux textes.

Par conséquent, l'UNSA a décidé d'organiser des réunions d'information dans toutes les régions ou départements pour être au plus proche de ses élus sur le territoire.

Les objectifs de ces journées d'information :

- Décrypter la réforme du Code du Travail
- Identifier les nouvelles règles ou opportunités de négociations collectives
- Anticiper les évolutions en lien avec les IRP et se préparer au principe de l'Instance Unique
- Maîtriser les conséquences des ordonnances sur l'application des réformes récentes (Macron, Rebsamen, El Khomri)

Les premières journées auront lieu à Bagnolet, au siège de l'UNSA, **les 7 et 21 novembre.**

Autres journées de formation et lieux :

Inscriptions auprès des UD et UR organisatrices ou auprès du CEFU (cefu@unsa.org)

1^{er} décembre 2017- UD 71 Châlons sur Saône- 06 84 17 32 92 ud-71@unsa.org

6 décembre 2017- UD 74 Annecy- 06 22 30 95 96 ud-74@unsa.org

14 décembre 2017- UD 14 Caen- 02 31 34 38 57 ud-14@unsa.org

5 janvier 2018- UR Centre Val de Loire Orléans- 02 38 78 05 17 ur-centre@unsa.org

16 janvier 2018- UR Pays de La Loire Nantes- 02 40 35 06 20 ur-paysdelaloire@unsa.org

29 janvier 2018- UR Occitanie Toulouse- 05 62 47 20 72 ur-occitanie@unsa.org

30 janvier 2018- UR Centre Val de Loire Orléans- 02 38 78 05 17 ur-centre@unsa.org

12 février 2018- UR Occitanie Toulouse- 05 62 47 20 72 ur-occitanie@unsa.org

13 février 2018- UR Occitanie Montpellier- 05 62 47 20 72 ur-occitanie@unsa.org

Boycott du Conseil commun de la Fonction publique du lundi 6 novembre

Le Conseil commun de la Fonction publique devait examiner, entre autres, des projets de décret sur la compensation de la CSG et sur la carrière des agents publics.

L'UNSA Fonction Publique a demandé au gouvernement de revoir sa position tant vis à vis du report de PPCR que sur le pouvoir d'achat.

C'est le sens de la pétition lancée fin septembre, du courrier au Premier Ministre, de la mobilisation du 10 octobre...

L'UNSA poursuit son action syndicale pour obtenir :

-la mise en œuvre, en 2018, du plan de revalorisation des carrières des agents publics prévue dans le protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR). Elle doit se faire sans interruption, sans que 2018 soit une année blanche.

-une augmentation du pouvoir d'achat des agents publics alors que la hausse de la CSG va impacter une nouvelle fois leurs revenus, s'ajoutant au gel de la valeur du point d'indice. En effet, le dispositif annoncé par le gouvernement ne compense toujours pas intégralement la hausse de 1,7% de la CSG.

Constatant aucune évolution, les représentants de l'UNSA Fonction Publique ont décidé de ne pas siéger au CCFP du lundi 6 novembre 2017.

A l'appel de toutes les organisations syndicales de la Fonction publique, un rassemblement militant a été organisé devant le ministère des finances.

Voir le nouveau site de l'UNSA Fonction Publique facilement consultable sur un téléphone :

<http://www.unsa-fp.org/>

Pétition retraités

Pour le maintien de leur pouvoir d'achat

Pour une égalité de traitement avec les actifs

Pour la revalorisation immédiate des pensions les plus modestes

- Parce que la pension moyenne nette de droit directe s'élève à 1283 € ;
- Parce que dans leur immense majorité, les retraités ne sont pas des privilégiés ;
- Parce que leurs pensions de retraite, ne sont pas des allocations, mais le fruit d'une vie de travail et le résultat de cotisations versées tout au long de leur activité professionnelle pour les retraités du régime général, un salaire différé pour les fonctionnaires retraités.

Les retraités de l'UNSA réclament un traitement égalitaire avec les actifs, ce qui implique la compensation intégrale de la majoration de la CSG de 1.7 % prévue au PLFSS 2018.

- Parce qu'au-delà du minimum vieillesse, il existe des petites pensions, qui même après une vie de travail, permettent à peine aux retraités qui les perçoivent de survivre...
- Parce que pour une carrière complète, trop de pensions de retraite sont encore inférieures au SMIC.

Les retraités de l'UNSA revendiquent une revalorisation significative des pensions les plus modestes, ainsi que, pour une carrière complète, aucune retraite inférieure au SMIC.

Pour la justice sociale, pour la dignité des retraités, les soussignés revendiquent :

- La compensation intégrale de la majoration de CSG, dès janvier 2018 ;
- La majoration des pensions les plus modestes, ainsi que pour toute carrière complète, aucune pension inférieure au SMIC.

Signez et faites signer la pétition :

<http://www.unsa.org/Petition-retraites.html>

Expression Directe : L'UNSA a la parole

- Emission de 4 minutes le mardi 7 novembre vers 0h30 sur France 2 et le jeudi 9 novembre vers 8h50 sur France 5 intitulée :

"Négociateur : la méthode syndicale utile aux salariés".